

Certifié conforme à l'original



3F VIANDE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 000 €

Siège social : 214 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart

RCS NANTERRE 993 338 391

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier avril,
À 10 heures,

G3F INVEST, associée unique de la société 3F VIANDE, représentée par son Président, Monsieur Gajdad El Hassane, a pris les décisions suivantes, en présence de Monsieur GAJDAD Youssef, Président de la société :

Résolution n° 1

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et suite à la conclusion d'un nouveau bail commercial, décide de transférer le siège social de la société du 214 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart, au **28 rue Thiers - 95000 Pontoise**, à compter du **1^{er} avril 2026**.

Résolution n° 2

Suite à la résolution qui précède, L'Associé unique décide de modifier les statuts en conséquence.

Résolution n° 3

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.

Le Président

L'associé

Certifié conforme à l'original

